

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

***PROCES VERBAL***

de la séance du

**LUNDI 11 DECEMBRE 2017**

à 18 h 30

**au Centre des Congrès d'Épinal**  
*(7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL)*

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Lundi 11 décembre 2017 à 18 h 30**  
**Centre des Congrès d'Épinal - 7, avenue de Saint-Dié - 88000 ÉPINAL**

Affichage - article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil dix-sept le onze décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, se sont réunis au Centre des Congrès d'Épinal, 7, avenue de Saint-Dié, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du cinq décembre deux mil dix-sept, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Michel HEINRICH, Président, a ouvert la séance, en présence des Conseillers Communautaires :

Mesdames et Messieurs : R. Alémani, P. Eymard, Y. Villemin, D. Momon, JL. Martinet, H. Vouaux, M. Fournier, F. Dulot, JC. Moretton, V. Marcot, P. Soltys, P. Raffel, G. Colin, F. Drevet, P. Nardin, P. Hauller, N. Braun, C. Petit, P. Deau, JC. Cravoisy, P. Larrière, J. Marot, E. Del Génini, E. Garion, R. Habrant, D. Andrès, J. Aubry, MJ. Balthazard-Fremiot, JP. Bazin, JP. Bégel, A. Ben Omrane, MO. Beurné, M. Bisson, A. Blossé, Y. Bombarde, C. Bonnaventure, P. Casadevall, JL. Chaudy, F. Claudon, S. Cossin, N. Daguy, S. d'Algerre, J. Demange, A. Denninger-Arnoux, G. Dubois, T. Euriat, G. Eymann, D. Fimbry, MC. Finot, F. Fleury, G. François, A. Gambrelle, A. Gamet, B. Gille, A. Gornet, JP. Guppillotte, J. Hamann, A. Huc, B. Huguenin, E. Jacoté, G. Jeandel-Jeanpierre, O. Jeandin, JP. Jeannot, B. Jourdain, Y. Leclerc, C. Leroy, P. Leroy, E. Lévêque, C. L'Hôte, C. Lhuillier, JN. Lombard, J. Mahieu, A. Mangin, D. Mathieu, D. Micard, C. Michel, JM. Michel, JP. Moinaux, B. Morel, JP. Poirot, B. Pourchet, L. Rayeur-Klein, A. Rebrassier, JM. Remy, R. Roger, V. Salvador, L. Schal, MC. Serieys, F. Simon, C. Souvay, P. Vilmar, C. Vuillemard.

**EXCUSÉ(S)** : Mesdames et Messieurs O. Baraban (suppléé par Madame S. D'Algerre), MC. Abel (pouvoir à Monsieur JP. Moinaux), J. Brunet (pouvoir à Monsieur JP. Jeannot), R. Canteri (pouvoir à Monsieur P. Nardin), F. Chevalley (pouvoir à Madame M. Bisson), R. Clément, R. Colin (pouvoir à Monsieur J. Mahieu), E. Courtois (pouvoir à Monsieur C. Petit), F. Diot (pouvoir à Madame B. Gille), M. Ferry, JM. Georges (pouvoir à Madame V. Marcot), M. Grandjean (suppléé par Monsieur E. Lévêque), J. Grasser (pouvoir à Monsieur JC. Moretton), S. Hach (pouvoir à Madame C. Bonnaventure), G. Huguenin (suppléé par Monsieur G. François), N. Huguenin (suppléé par Monsieur C. Lhuillier), D. Lagarde (suppléé par Monsieur V. Salvador), B. Laurent (pouvoir à Monsieur A. Gambrelle), D. Midon (suppléé par Monsieur JP. Bégel), S. Muller (pouvoir à Monsieur JC. Cravoisy), G. Nexon (suppléé par Monsieur O. Jeandin), P. Noël (pouvoir à Monsieur P. Eymard), D. Perrin (pouvoir à Monsieur E. Garion), C. Pierrat (suppléé par Monsieur L. Schal), A. Rafiki (pouvoir à Monsieur B. Jourdain), J. Thomas (suppléé par Monsieur JP. Guppillotte), N. Trouy (suppléé par Monsieur A. Mangin), C. Vauzelle (pouvoir à Monsieur P. Casadevall), S. Viry (pouvoir à Monsieur M. Heinrich), R. Voiry (suppléé par Monsieur Y. Leclerc).

**ABSENT(S)** : Mesdames et Messieurs B. Aubry, C. Balland, M. Balland, M. Dumontier, A. Pierre, PJ. Robinot, G. Schneider, MC. Thiébaud.

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Frédéric DULOT.

Le Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

## 1 - Communication de décisions

SANS OBSERVATION

### 1/1 - Décisions du Président

En vertu de la délibération prise par le Conseil communautaire du 5 janvier 2017, autorisant Monsieur le Président à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

⇒ A l'établissement ou renouvellement de ligne de trésorerie :

- Avec la Société Générale pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie pour un montant de 3.000.000 € pour une durée d'un an indexé sur le taux EURIBOR moyen avec un taux de marge de 0,40 %.

- Avec la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie pour un montant de 3.000.000 € pour une durée d'un an indexé sur le taux EONIA flooré avec un taux de marge de 0,40 %.

⇒ A l'établissement de marchés :

- Avec le Cabinet d'Etudes SIGMA pour la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la passerelle de la Gosse à Golbey pour un montant de 1.976 € HT.

- Avec la SOCIETE D'EQUIPEMENT DU BASSIN LORRAIN pour la concession d'aménagement de la zone d'activités Ecoparc à Chavelot pour un montant de 768.700 € HT.

- Pour la déclaration sans suite du lot n°2 relatif à l'acquisition et la pose d'équipements sportifs dans le cadre du marché d'abaissement du terrain au stade de la Colombière conformément à l'article 98 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

- Avec la Société ARCHIMED pour un avenant n°2 au contrat de maintenance de logiciels du réseau des bibliothèques et médiathèques de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant de 136,50 € HT.

- Avec la MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES VOSGES pour un contrat de prestation de service pour l'instruction des demandes d'accès au service CAP'IMAGINE du réseau de transport urbain de la Communauté d'Agglomération pour un montant fixé à 10 € HT par dossier.

- Avec la Société PMB SERVICES pour le renouvellement du contrat de maintenance de logiciels du réseau des bibliothèques et médiathèques du Val de Vôge pour un montant annuel de 2.642,36 €.

- Avec la Société ARCHIMED pour la modification de l'article n°1 de la décision n°2017/121 portant le montant du renouvellement du contrat de maintenance de logiciels du réseau des bibliothèques et médiathèques de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à 17.526,98 €.
- Avec le Cabinet KPMG Secteur Public Lorraine pour une mission d'assistance au contrôle de la délégation de service public des transports urbains de voyageurs pour un montant de 12.000 € HT.
- Avec la Société SCC pour l'accord-cadre à bons de commande de fourniture et livraison d'imprimantes, passé par la centrale d'achats, pour un montant de 40.000 € HT.
- Avec la Société COLAS EST pour la rénovation de la piste d'entraînement d'athlétisme du stade de la Colombière pour un montant de 520.015 € HT pour le lot n°1.
- Avec la Société CENTRE INTERNATIONAL DE DISTRIBUTION pour l'accord-cadre à bons de commande de fourniture d'abonnements périodiques pour un montant maximum annuel de 40.000 € HT.
- Avec l'Association des CONCERTS CLASSIQUES D'EPINAL pour un contrat de cession pour l'organisation de deux classes de Maître et d'un concert pour un montant de 1.302,92 €.
- Avec la Société DISTRI BOISSONS pour l'installation de distributeurs de boissons et autres produits à la Patinoire Intercommunale d'Epinal.
- Avec le Cabinet d'Architecture HAHA ARCHITECTURES pour la maîtrise d'œuvre pour la construction de l'Hôtel Innovation Bois pour un montant de 167.200 € HT.
- Avec le Cabinet DEMANGE ET ASSOCIES pour un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif pour l'ajout d'un prix supplémentaire au bordereau des prix unitaires afin d'être en conformité avec la nouvelle charte de l'agence de l'eau demandant des études complémentaires sur chaque parcelle.
- Avec le Cabinet d'Etudes SIGMA pour un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du stade d'athlétisme sur le site de la Colombière à Epinal pour un montant en plus-value de + 46.812 € HT portant le nouveau montant du marché à 111.426 € HT.
- Avec les Entreprises GTM-HALLE, CEGELEC et IMHOFF pour un avenant n°2 au marché de travaux de la Patinoire Intercommunale d'Epinal pour un montant en plus value de + 69.099,74 € HT portant le nouveau montant du marché à 2.987.731,14 € HT.

- Avec la Société FLAVIE NAJEAN COMMUNICATION, CONSEIL ET FORMATION pour la mission d'accompagnement pour le lancement de la marque de territoire de la Communauté d'Agglomération pour un montant de 12.000 € HT.

- Avec la Société KHEOPS SECURITE pour la mise en place d'un service d'agents de sécurité lors des manifestations à la Souris Verte pour un montant maximum annuel de 22.000 € HT.

- Avec l'Entreprise SICLI-CHUBB pour un avenant n°2 du marché de maintenance et de vérification des systèmes de sécurité-incendie des bâtiment intercommunaux concernant l'ajout de deux postes de désenfumage à la faculté de droit d'Epinal pour un montant total de 75,12 € HT.

**⇒ A la création et modification de régies :**

- Pour la modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de Scènes-Vosges visant à porter le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver à hauteur de 40.000 €.

- Pour la modification de l'acte constitutif de la régie de recettes de la Crèche « Les P'tits Crocos » à Xertigny visant à autoriser le recouvrement par prélèvement automatique.

**⇒ A la conclusion et à la révision du louage de choses :**

- Pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un ensemble immobilier situé 11 allée des Chênes à Epinal au profit de la Maison de l'Emploi des Pays d'Epinal et Remiremont.

**⇒ Au règlement de frais et honoraires :**

- Avec le Cabinet d'Avocats EPITOGES pour des honoraires dans le cadre de la procédure TASS des Vosges dans l'affaire Jean-Pierre MORTET.

**⇒ A la sollicitation de subventions :**

- Pour la réalisation de la Maison de l'Habitat (études de programmation, maîtrise d'œuvre et travaux).

- Pour le service de relais assistant maternel sur le secteur de la Moyenne Moselle au titre des aides au démarrage de nouveaux services pour la 3ème année.

**⇒ Pour l'adhésion et le renouvellement d'adhésion à des associations :**

- Avec les Associations suivantes pour les cotisations 2017 :
  - Assemblée des Communautés de France pour un montant de 9.000 €
  - Citoyens et Territoires Grand Est pour un montant de 35 €

**1/2 - Décisions du Bureau**

En vertu de la délibération prise par le Conseil communautaire du 30 avril 2014, autorisant le Bureau à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

**⇒ En matière de groupements de commandes :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé la convention de groupement de commandes avec la Ville d'Epinal pour un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la labellisation Cit'Ergie et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes correspondante.

**⇒ En matière d'affaires financières :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé le versement de la participation 2017 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal au Syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif des Vosges d'un montant de 840 €.

**⇒ En matière de cession de terrains :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'un terrain sis zone d'activité de Reffye à Epinal au profit de Monsieur et Madame Bruno MOULIN à provenir de la parcelle cadastrée AH 497 pour une superficie de 67 m<sup>2</sup> pour un montant de 18 € H.T. le mètre carré.

- Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de trois terrains sis Zone d'activité de Reffye à Epinal à provenir de la parcelle cadastrée AH 497 au profit de la Société INFONEO pour une superficie d'environ 3.600 m<sup>2</sup>, de la Société MC AMENAGEMENT pour une superficie d'environ 1.600 m<sup>2</sup> et de la Société Garage Auto-Léo pour une superficie d'environ 150 m<sup>2</sup> pour un montant de 25 € H.T. le mètre carré.

**⇒ En matière de développement économique :**

- Le Bureau Communautaire a autorisé la Société d'Économie Mixte de développement économique et d'aménagement d'Épinal-Golbey et de sa région à entrer au capital de la Société MEETNMAKE.

**⇒ En matière d'affaires culturelles:**

- Le Bureau Communautaire a approuvé, avec l'Université Lorraine, la convention relative à l'organisation d'un cours d'enseignement d'art dramatique destiné aux étudiants de deuxième année de licence en Droit d'Epinal.

- Le Bureau Communautaire a approuvé, avec le Crédit Mutuel Enseignant, la convention de financement du projet « Orchestre à l'Ecole » à l'école élémentaire Jean MACE à Epinal, pour une participation financière du Crédit Mutuel Enseignant de 1.000 €.

**⇒ En matière de ressources humaines :**

- Le Bureau Communautaire a fixé les taux de promotion pour les avancements de grade des agents de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

- Le Bureau Communautaire a approuvé le programme pluriannuel recensant les grades accessibles par le dispositif de titularisation, ainsi que le nombre d'emplois ouverts et leur répartition par session de recrutement jusqu'en mars 2018.

- Le Bureau Communautaire a approuvé les modifications apportées au tableau des effectifs.

**⇒ En matière d'affaires générales :**

- Le Bureau Communautaire a approuvé, avec l'Etat, l'avenant n°2 à la convention pour la télétransmission des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération soumis au contrôle de légalité visant à permettre une télétransmission par le biais du logiciel SPL-XDemat.

**ADMINISTRATION GENERALE ET MARCHES PUBLICS****2 - Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal****2/1 - Compétences optionnelles**

Suite à la création de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et conformément à l'article L.5211-41-3 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur les compétences optionnelles de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2/2 - Compétences facultatives**

Le Conseil Communautaire a modifié les compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération d'Epinal relatif aux modalités de gestion des aires de camping-car.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2/3 - Définition de l'intérêt communautaire**

Le Conseil Communautaire a approuvé d'intérêt communautaire le bassin d'été situé « Zone de l'Hermitage » à Charmes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3 - Désignation de représentants****3/1 - Mission Locale du Bassin d'Emploi d'Epinal**

Le Conseil Communautaire a désigné deux représentants titulaires et deux représentants suppléants supplémentaires appelés à siéger au sein de la Mission Locale du Bassin d'Emploi d'Epinal.

ÉLUS À L'UNANIMITÉ

Titulaires : Messieurs  
Michel FOURNIER et Joël  
MAROT

Suppléants : Mesdames  
Christine VAUZELLE et  
Annette PARISOT (*La Vôge  
les Bains*) et Monsieur André  
HUKÉ (*Essegney*)

**3/2 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges**

Le Conseil Communautaire a désigné un représentant appelé à siéger au sein du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges.

ÉLU À L'UNANIMITÉ

Monsieur Roger ALEMANI

**4 - France Urbaine**

Le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à l'Association France Urbaine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5 - Agence de Développement des Territoires Nancy Sud Lorraine**

Le Conseil Communautaire a approuvé avec SCALEN, Agence de Développement des Territoires Nancy Sud Lorraine, la convention relative à la mise en place d'un programme partenarial d'activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6 - Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2018**

Le Conseil Communautaire a émis un avis sur le nombre et les dates d'ouverture les dimanches, proposés par les Communes Membres de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**7 - Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à Capavenir Vosges**

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention relative à la délégation du service public de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à Capavenir Vosges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AFFAIRES FINANCIÈRES****8 - Fixation des attributions de compensation définitives**

Le Conseil Communautaire a fixé le montant des attributions de compensation définitives versées à ses Communes membres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9 - Contrat de Ville : Pacte Financier et Fiscal de Solidarité**

Le Conseil Communautaire a approuvé le principe d'un Pacte Financier et Fiscal de Solidarité qui sera annexé au Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération d'Epinal conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10 - Décisions modificatives**

Le Conseil Communautaire a approuvé la décision modificative n°4 au Budget Général, n°1 au budget annexe Assainissement et n°2 au budget annexe Scènes Vosges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11 - Ouverture anticipée de crédits**

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement par ouverture anticipée de crédits, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, et de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération pour l'exercice 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12 - Extinction de créance**

Le Conseil Communautaire a approuvé les extinctions de créances à intervenir sur le budget annexe Locations Commerciales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**13 - Admissions en non valeur**

Le Conseil Communautaire a approuvé les admissions en non valeur à intervenir sur le budget annexe Assainissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**14 - Règlement d'octroi de fonds de concours**

Le Conseil Communautaire a approuvé la modification du règlement d'octroi de fonds de concours visant à préciser les règles relatives à la communication de l'attribution d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**15 - Attribution de fonds de concours**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'un fonds de concours au profit des Communes de :

15/1 - Commune de Brantigny

15/2 - Commune de Châtel-sur-Moselle

15/3 - Commune de Darnieulles

15/4 - Commune de Domèvre sur Avière

15/5 - Commune de Frizon

15/6 - Commune de Moriville

15/7 - Commune de Pallegney

15/8 - Commune d'Uzemain

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## TRANSPORTS

### **16 - Rapport d'activité de l'exercice 2016 de la délégation de service public du transport public urbain de voyageur**

Le Conseil Communautaire a pris acte de la communication du rapport d'activité de la délégation du service public du transport public urbain de voyageur de la Société KEOLIS et à arrêté les comptes de l'exercice 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **17 - Exonération de la taxe sur le versement transport**

Le Conseil Communautaire s'est prononcé sur l'exonération de la taxe sur le versement transport au profit de l'Association des Paralysés de France - Etablissement et Service d'Aide par le Travail de Dinozé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **18 - Délégation de Service public du Transport Urbain de Voyageurs**

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à réunir la Commission Consultative des Services Publics Locaux chargée de se prononcer sur la future Délégation de Service Public du Transport Urbain de Voyageurs.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### **19 - Zone d'activité de Chamagne à Charmes**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de raccordement d'installation terminale embranchée au réseau ferré national de la zone d'activité de Chamagne à Charmes avec Réseau Ferré de France pour un montant de redevance annuelle de 8.999 € H.T. révisable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **20 - Société d'Economie Mixte de développement économique et d'aménagement d'Epinal-Golbey et de sa région**

#### **20/1 - Rapport d'activité 2016**

Le Conseil Communautaire a pris acte de la communication du rapport d'activité 2016 de la Société d'Economie Mixte de développement économique et d'aménagement d'Epinal-Golbey et de sa région.

À PRIS ACTE

#### **20/2 - Convention d'objectifs 2018**

Le Conseil Communautaire a approuvé avec la SEM de développement économique et d'aménagement d'Epinal-Golbey et de sa région, la convention d'objectifs pour l'exercice 2018, fixant les modalités de versement d'une subvention de fonctionnement et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

ADOPTÉ AVEC UNE VOIX CONTRE  
*(Monsieur Benoît JOURDAIN)*

**21 - Salon « Cousu de fil rouge »**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 4.000 € au profit de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'organisation du Salon « Cousu de fil rouge » qui s'est déroulé du 24 au 26 novembre 2017 à la salle de la Rotonde à Capavenir Vosges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**22 - Norske Skog Golbey**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Société Norske Skog Golbey, la convention relative à la mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Technologiques lié à la zone TOTAL Gaz de Golbey.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR****23 - Festival International de Sociologie**

Le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 1.500 € au profit du Festival International de Sociologie (FISO) dans le cadre de l'organisation du Festival qui s'est tenu du 16 au 22 octobre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**24 - Restauration universitaire**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lorraine, le renouvellement de la convention relative à la gestion du restaurant universitaire sur le site du Campus Fibres et du Restaurant Universitaire de La Louvière à Epinal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**HABITAT****25 - Programme d'Intérêt Général de l'Habitat****25/1 - Conventions avec l'Agence Nationale de l'Habitat**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Agence Nationale de l'Habitat, l'avenant n°3 au Programme d'Intérêt Général de l'Habitat du secteur de l'ex Communauté de Communes de la Moyenne Moselle relatif à l'augmentation des objectifs ainsi que l'avenant n°3 relatif à la poursuite du dispositif sur l'ensemble des Communes membres de la Communauté d'Agglomération pour la période 2018/2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**25/2 - Conventions avec la Région Grand Est**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec la Région Grand Est, l'avenant n°2 à la convention du 30 mai 2016 relative à la mise en œuvre d'un PIG « résorption de l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique », et l'avenant n°1 à la convention du 25 juillet 2017 pour la 2ème année du PIG « aide aux travaux des particuliers ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**26 - Programme Local de l'Habitat**

Le Conseil Communautaire a pris acte de la communication du bilan annuel des actions inscrites au Programme Local de l'Habitat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**27 - Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat****27/1 - Projet de Renouvellement Urbain du secteur de Bitola - Champbeauvert à Epinal**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du secteur de Bitola - Champbeauvert avec la Ville d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**27/2 - Amélioration de l'Habitat du Centre-ville d'Epinal**

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à la mise en œuvre du projet global concernant l'amélioration de l'habitat du Centre-ville d'Epinal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**TOURISME****28 - Véloroute voie verte**

Le Conseil Communautaire a approuvé avec Voies Navigables de France l'avenant n°1 à la convention de superposition de gestion du domaine public fluvial aux fins de la mise en œuvre et de la gestion d'un itinéraire cyclable sur le Canal des Vosges et a approuvé avec le Département des Vosges la convention relative à la gestion, l'entretien et à l'animation de la Véloroute voie verte.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**29 - Office de Tourisme**

Le Conseil Communautaire a approuvé, avec l'Office de Tourisme d'Epinal et de sa Région, la convention d'objectifs et de moyens et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**30 - Taxe de séjour**

Le Conseil Communautaire a approuvé la modification du régime d'exonération prévue pour la taxe de séjour conformément aux dispositions de l'article L.2333-31 du code général des collectivités territoriales, ainsi que la période de perception de la taxe.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

**POLITIQUE JEUNESSE DU SECTEUR DE VAL DE VÔGE****31 - Accueils de Loisirs Sans Hébergement**

Le Conseil Communautaire a fixé les modalités de la participation de la Communauté d'Agglomération d'Epinal aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement organisés sur le secteur de Val de Vôge.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

## ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

### 32 - La Souris Verte - Musiques Actuelles

Le Conseil Communautaire a approuvé la création d'une régie à autonomie financière et personnalité morale pour « La Souris Verte » - Musiques Actuelles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
ÉLUS À L'UNANIMITÉ  
Messieurs Michel HEINRICH,  
Jean-Luc MARTINET,  
Christophe PETIT,  
Dominique MOMON et  
Madame Anne BLOSSE

## ASSAINISSEMENT

### 33 - Assainissement collectif sur la Commune de Bellefontaine

Le Conseil Communautaire a fixé le montant du fonds de concours accordé à la Commune de Bellefontaine dans le cadre de l'étude de faisabilité d'un assainissement collectif sur la Commune à hauteur de 8.235 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 34 - Servitude de passage

Le Conseil Communautaire a approuvé la constitution, au profit de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, d'une servitude de réseau pour le passage d'une canalisation d'assainissement sur des terrains privés situés sur la Commune d'Arches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 35 - Marché pour l'étude de préfiguration pour les compétences eau et assainissement

Le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché pour l'étude de préfiguration pour les compétences eau et assainissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 36 - Dispositif d'aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique

Le Conseil Communautaire a approuvé le renouvellement, à compter du 1er janvier 2018, de la participation de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique et à approuver le règlement d'octroi de la subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 37 - Plate-forme « Cœur - Vosges - Mobilité »

Le Conseil Communautaire a approuvé la convention de partenariat, avec le Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales et le Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, dans le cadre de la mise en œuvre de la plateforme « Cœur - Vosges - Mobilité », plateforme internet des alternatives à la voiture individuelle, pour l'année 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 38 - Dispositif d'aide pour des travaux d'isolation

Le Conseil Communautaire a approuvé la prolongation en 2018 du dispositif d'aide pour les travaux d'isolation (matériaux biosourcés).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**AFFAIRES SOCIALES****39 - Mission Locale du Bassin d'Emploi d'Epinal**

Le Conseil Communautaire a approuvé avec la Mission Locale du Bassin d'Emploi d'Epinal la convention de partenariat fixant le montant de la participation de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à la Mission Locale pour l'année 2017 calculée sur la base de 0,75 € par habitants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PETITE ENFANCE****40 - Renouvellement des conventions d'objectifs et de financements avec les crèches associatives**

Le Conseil Communautaire a approuvé le renouvellement des conventions d'objectifs et de financements avec les crèches associatives Bout'Chou et Pousse-Poussette et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RESSOURCES HUMAINES****41 - Indemnités des élus**

Suite à la parution du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, le Conseil Communautaire a précisé que les indemnités des élus seront indexées sur la valeur de l'indice de la fonction publique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 12 décembre 2017,  
Le Président,



Michel HEINRICH